

Convocation

à la 55^e assemblée générale des actionnaires le

jeudi 16 juin 2022, 11h00

Baur au Lac, Talstrasse 1, 8001 Zürich

Ordre du jour et propositions du conseil d'administration :

1. Explications relatives au rapport annuel et aux comptes annuels 2021

2. Rapport de l'organe de révision

3. Décisions concernant

3.1 Approbation du rapport annuel 2021

Proposition : le conseil d'administration propose d'approuver le rapport annuel 2021.

3.2 Approbation des comptes annuels 2021

Proposition : Le conseil d'administration propose d'approuver les comptes annuels 2021.

3.3 Emploi du bénéfice résultant du bilan

Proposition : le conseil d'administration propose d'employer le bénéfice résultant du bilan de l'exercice 2021 comme suit :

Bénéfice inscrit au bilan	2 605 040.34
./. 4 % dividende préférentiel sur le capital en actions nominatives B de CHF 3 600 000.00 (art. 22 al. 2)	144 000.00
./. 16 % dividende sur le capital en actions nominatives B de CHF 3 600 000.00	576 000.00
./. 16 % dividende sur le capital en actions nominatives A de CHF 400 000.00	64 000.00
Report sur le nouvel exercice	1 821 040.34

L'organe de révision confirme que cette proposition correspond à la loi et aux statuts.

4. Décharge aux membres du conseil d'administration et aux organes responsables

Proposition : le conseil d'administration propose de donner décharge à ses membres et à la direction pour l'exercice 2021.

5. Elections

5.1 Élection au conseil d'administration

Proposition : Le conseil d'administration propose d'élire Daniel Kündig, Jörg Koch, Gilles Pirat, Christoph Starck et Luca Fontanella au conseil d'administration pour un nouveau mandat d'un an.

5.2 Election de l'organe de révision

Proposition : le conseil d'administration propose d'élire OBT AG comme organe de révision pour un mandat d'un an.

Le rapport annuel 2021, les comptes annuels 2021 et le rapport de l'organe de révision pourront être examinés par les actionnaires à partir du 19 mai 2022 au secrétariat de SIA-Haus AG, c/o VERIT Investment Management AG, Klausstrasse 48, 8008 Zurich, et peuvent être consultés en ligne sur www.sia-haus.ch.

Sont autorisés tous les actionnaires qui sont inscrits au registre des actions de la société au 18 mai 2022

Le registre des actions sera fermé du 19.05.2022 au 16.06.2022 pour les enregistrements et les radiations.

Appel: SIA-Haus AG demande à certains de ses actionnaires de s'annoncer.

SIA-Haus AG ne connaît pas les propriétaires de 58 actions nominatives. Selon le droit des obligations, les propriétaires d'actions nominatives sont tenus de s'annoncer. Si une personne tenue de s'annoncer omet de le faire, elle ne peut exercer ses droits de d'actionnaire et les droits patrimoniaux sont suspendus. Cela signifie que ces actionnaires non-annoncés ne peuvent participer aux votes ni recevoir les paiements de dividendes. Si l'annonce n'a pas lieu d'ici au 30.04.2024, ces actions doivent de plus être déclarées nulles en vertu de la loi.

Nous prions dès lors tous les actionnaires de SIA-Haus AG de bien vouloir faire parvenir à la société des informations actuelles et correctes et le cas échéant d'informer les connaissances ou amis qui pourraient être actionnaires. Vous pouvez envoyer l'actualisation de vos informations à votre banque dépositaire ou à la société SisWare, qui tient le registre des actions de SIA-Haus: SisWare AG, Militärstrasse 3, 6467 Schattdorf, 041 870 18 00, info@sisware.ch

Si vous avez reçu en qualité d'actionnaire de SIA-Haus AG une convocation à l'assemblée générale, nous présumons que vos informations concernant l'ayant droit économique et votre adresse sont correctes. Dans ce cas, aucune adaptation n'est nécessaire.

Zurich, 19 mai 2022

SIA-Haus AG
Le conseil d'administrat